



Prix d'excellence de la bonne administration du Médiateur européen

Dossier public de traitement des données¹ : collecte des noms, coordonnées, photos et supports audio-visuels ; analyses des projets présentés et publication des projets présentés, y compris les photos et les supports audio-visuels concernant les candidats, les personnes qui proposent des projets menés par d'autres personnes et les participants à la cérémonie de remise du prix d'excellence de la bonne administration par l'unité communication du Médiateur européen

1. Dernière mise à jour du dossier : 05-10-2020

2. Numéro de référence² : 15/2020

3. Nom et coordonnées du contrôleur³ : Médiateur européen, 1 avenue du Président Robert Schuman, CS 30403, F-67001 Strasbourg Cedex. Contact : unité communication, e-mail : eo-comm-contact@ombudsman.europa.eu

4. Nom et coordonnées du délégué à la protection des données : Juliano Franco, dpo-euro-ombudsman@ombudsman.europa.eu

5. Nom et coordonnées du sous-traitant⁴ : Un comité consultatif externe assiste l'unité communication dans la sélection des projets pour le prix.

L'unité communication peut engager des professionnels externes pour prendre des photos et faire des enregistrements audio et vidéo des cérémonies de remise des prix pour le Médiateur.

Ces professionnels ont été formés et ont reçu une certification de la part de professionnels internationaux de la protection des données attestant de leur respect aux normes RGPD.

6. Nom et coordonnées du ou des contrôleur(s)⁵ conjoint(s) : N/A

¹ Champ à remplir par le contrôleur. Voir l'article 31(1) et (5) sur le registre des activités de traitement des données du règlement 2018/1725 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1725&from=EN>

² La référence sert à garder une trace. Si le bureau décide de tenir un registre central, veuillez contacter la personne en charge du registre pour obtenir un numéro de référence.

³ Veuillez utiliser les boîtes courriels fonctionnelles dans la mesure du possible pour garantir la continuité des activités.

⁴ Le cas échéant. Si vous utilisez un sous-traitant (contractant) pour traiter les données à votre place, veuillez l'indiquer (par ex. évaluations à 360 degrés, services informatiques sous-traités ou visite médicale préalable à l'embauche).

⁵ Le cas échéant. Si vous êtes le responsable conjoint en coopération avec une autre institution de l'UE, veuillez l'indiquer ici (par ex. deux institutions qui partagent le même service médical). Si c'est le cas, assurez-vous de mentionner dans la description qui est en charge de quoi et à qui on doit s'adresser pour toute question.



7. Finalité du traitement des données à caractère personnel⁶ : pour évaluer les projets présentés, organiser la cérémonie et décerner le prix d'excellence de la bonne administration du Médiateur européen.

8. Description des catégories des personnes concernées et des catégories des données personnelles⁷ :

Personnes concernées

- Personnes qui ont présenté des projets au prix d'excellence de la bonne administration du Médiateur européen, par ex. :
 - membres du personnel, équipes ou unités des institutions de l'UE, organes ou agences ;
 - représentants des organisations de la société civile, associations, et ONGs ; ou
 - personnes extérieures au contexte institutionnel de l'UE.
- Personnes qui ont été proposées pour le prix d'excellence de la bonne administration du Médiateur et qui sont des membres du personnel des institutions, organes ou agences de l'UE.
- Membres du comité consultatif externe qui aident l'unité communication dans la sélection des projets pour le prix.

Champs de données

- Noms des candidats et de ceux qui ont présenté les projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe.
- Noms des employeurs des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes.
- Adresses courriel et numéros de téléphone des candidats, et de ceux qui présentent des projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe.
- Images, telles que des photos et enregistrements vidéo et audio, prises lors de la cérémonie de remise des prix.
- Images, telles que des photos et vidéos qui accompagnent les projets présentés.
- Intitulé du poste des candidats et leur rôle dans les projets présentés.
- Intitulé du poste des membres du comité consultatif externe.
- Réalisations professionnelles des candidats et des membres du comité consultatif externe.

⁶ Des descriptions très courtes de ce que l'on entend réussir ; si vous faites ceci sur la base d'un texte légal spécifique, veuillez le mentionner également (par ex. Statut du personnel pour les procédures de recrutement).

⁷ Dans le cas où les catégories de données diffèrent entre les différentes catégories de personnes, veuillez également l'expliquer (par ex : suspects vs témoins dans les enquêtes administratives).



9. Délais de conservation des données collectées et, si possible, délai

d'effacement⁸ : Les champs de données suivants seront conservés dans l'espace de stockage de l'unité communication pendant cinq ans, après quoi ils devront être effacés :

- noms des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes, des membres du comité consultatif externe, des employeurs de personnes qui présentent des projets et des candidats ;
- adresses courriel et numéros de téléphone des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe ;
- intitulé du poste des candidats et leur rôle dans les projets présentés ;
- intitulé du poste des membres du comité consultatif externe ; et
- réalisations professionnelles des candidats et des membres du comité consultatif externe.

Les données censées être importantes pour les activités du bureau seront archivées à des fins historiques.

Les images, vidéos et enregistrements audio des cérémonies de remise des prix fournis par des entreprises externes sont archivés dans un espace de stockage commun pendant cinq ans, après quoi ils seront effacés. Ceux qui sont jugés pertinents pour les activités du bureau seront archivés à des fins historiques.

Les noms des lauréats et les catégories respectives de leur prix sont archivés à des fins historiques.

10. Destinataire des données⁹ : L'unité communication, qui est en charge de coordonner, organiser et gérer les événements publics conformément à la Stratégie du Médiateur.

Le secrétariat général et l'unité personnel, administration et budget, qui est en charge de gérer les aspects financiers et contractuels des événements publics.

Le cabinet du Médiateur européen, qui fournit les noms et coordonnées des membres du personnel des institutions de l'UE.

Les vidéos des cérémonies de remise des prix sont publiées sur le site web du Médiateur et sur sa chaîne YouTube, et diffusées en direct sur les deux sites web. Les données peuvent également apparaître sur les autres canaux de médias sociaux du Médiateur, qui sont accessibles au public. Les images des lauréats sont publiées sur le site web du Médiateur.

Les listes des candidats au prix sont distribuées aux participants lors de la cérémonie de remise du prix.

⁸ Veuillez préciser votre période de conservation administrative, y compris son point de départ ; différencier les catégories de personnes ou de données si nécessaire (par ex., dans les procédures de sélection : les candidats qui figurent sur la liste de réserve vs ceux qui n'y figurent pas).

⁹ Qui aura accès aux données au sein du bureau du Médiateur européen ? Quelqu'un en dehors du bureau ? Il n'est pas nécessaire de mentionner les entités susceptibles d'avoir accès au cours d'une enquête particulière (par ex. OLAF, EDPS, Cour des comptes).



Les noms, intitulés de postes et images des candidats ainsi que les lauréats du prix peuvent être publiés sur le bulletin interne du bureau du Médiateur européen.

11. Y a-t-il des transferts de données personnelles vers des pays tiers et/ou vers des organisations internationales ?¹⁰ : N/A

12. Description générale des mesures de sécurité¹¹ : Les données à caractère personnel du personnel du Médiateur et des personnes externes concernées – collectées dans le cadre de l'organisation du prix – sont protégées par des mesures de sécurité mises en place par le secteur des technologies de l'information et de la communication pour préserver l'intégrité et la confidentialité de la propriété électronique de l'institution.

13. Informations sur la manière dont les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification et, le cas échéant, leurs droits d'effacement, de limitation et portabilité des données¹² : Une personne concernée peut exercer ses droits, par exemple, en demandant l'accès à ses données personnelles, ou la rectification ou l'effacement de ses données personnelles, en envoyant un courriel à eo-comm-contact@ombudsman.europa.eu. La demande devra être traitée dans le délai d'un mois.

¹⁰ Si oui, mentionner le pays ou l'organisation internationale et la documentation relative aux garanties appropriées en la matière (par ex. sous-traitant dans un pays tiers utilisant des clauses contractuelles standard, une autorité publique d'un pays tiers avec lequel vous coopérez sur base d'un traité).

¹¹ Si possible. Inclure une description générale de vos mesures de sécurité que vous pourriez fournir au public. Voir l'article 33 du règlement 2018/1725 relatif à la sécurité du traitement : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1725&from=EN>

¹² Envisager de publier la partie pertinente de la déclaration de confidentialité et de procurer un lien. Voir les articles 15 et 16 concernant l'information à fournir aux personnes concernées et les articles 17 à 22 sur les droits des personnes concernées publiés dans le règlement 2018/1725 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1725&from=EN>



Déclaration de confidentialité

concernant la collecte des noms, coordonnées, photos et supports audio-visuels ; analyses des projets présentés et publication des projets présentés, y compris les photos et les supports audio-visuels, faite par l'unité communication du bureau du Médiateur européen

La présente déclaration de confidentialité explique quelles sont les données à caractère personnel que le bureau du Médiateur européen collecte, pourquoi et comment il les collecte, les traite, les utilise et les archive. La déclaration décrit également comment les personnes concernées peuvent exercer leurs droits.

Le contrôleur des données est le Médiateur européen.

1. Quel type de données personnelles collecte le Médiateur européen ?

- Les noms des candidats et de ceux qui ont présenté les projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe.
- Les noms des employeurs des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes.
- Les adresses courriel et numéros de téléphone des candidats, et de ceux qui présentent des projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe.
- Les images, telles que des photos et enregistrements vidéo et audio, prises lors de la cérémonie de remise des prix.
- Les images, telles que des photos et vidéos qui accompagnent les projets présentés.
- L'intitulé du poste des candidats et leur rôle dans les projets présentés.
- L'intitulé du poste des membres du comité consultatif externe.
- Les réalisations professionnelles des candidats et des membres du comité consultatif externe.

2. Pourquoi le Médiateur européen collecte ces données personnelles ?

Dans le seul but de coordonner, organiser et gérer le prix d'excellence de la bonne administration du Médiateur européen.

3. Quelle est la base juridique et le besoin de la collecte des données ?

Nous traitons les données dans l'exercice des fonctions du Médiateur européen dans l'intérêt public conformément au statut du Médiateur européen, et des articles 5(1)(a) et 5(1)(d) du Règlement 2018/1725.

4. Qui est responsable du traitement des données ?

Le Médiateur européen est responsable du traitement des données, qui est effectué par l'unité communication avec l'aide d'un comité consultatif externe pour la sélection des projets pour la remise des prix.

L'unité communication peut engager des professionnels externes pour prendre des photos et réaliser des enregistrements audio et vidéo des cérémonies de remise des prix.



5. Qui a accès à ces données ?

Les membres de l'équipe de l'unité communication, du secrétariat général, de l'unité personnel, administration et budget, et du cabinet du Médiateur, dont le travail demande le traitement des données à caractère personnel en relation avec l'organisation d'événements publics.

Les vidéos des cérémonies de remise des prix sont publiées sur le site web et la chaîne YouTube du Médiateur, et sont également diffusées en direct sur les deux sites web. Les données peuvent également apparaître sur les autres canaux de médias sociaux du Médiateur, qui sont accessibles au public. Les images des lauréats sont publiées sur le site web du Médiateur.

Les listes des candidats sont distribuées aux participants lors de la cérémonie de remise des prix.

Les noms, intitulés des postes et images des candidats et des lauréats du prix peuvent être publiés sur le bulletin interne du bureau du Médiateur européen.

6. Combien de temps allons-nous conserver ces données ?

Les données listées ci-dessous seront conservées dans l'espace de stockage de l'unité communication pendant cinq ans, après quoi elles devront être effacées :

- les noms des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes, des membres du comité consultatif externe, des employeurs de personnes qui présentent des projets et des candidats ;
- les adresses courriel et numéros de téléphone des candidats et de ceux qui présentent les projets d'autres personnes ainsi que des membres du comité consultatif externe ;
- l'intitulé du poste des candidats et leur rôle dans les projets présentés ;
- l'intitulé du poste des membres du comité consultatif externe ; et
- les réalisations professionnelles des candidats et des membres du comité consultatif externe.

Les données censées être importantes pour les activités du bureau seront archivées à des fins historiques.

Les images, vidéos et enregistrements audio des cérémonies de remise des prix fournis par des entreprises externes sont archivés dans un espace de stockage commun pendant cinq ans, après quoi ils seront effacés. Ceux qui sont jugés pertinents pour les activités du bureau seront archivés par la suite à des fins historiques.

Les noms des lauréats et les catégories respectives de leur prix sont archivés à des fins historiques.

7. Comment protégeons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont protégées par des mesures de sécurité mises en place par le secteur des technologies de l'information et de la communication du bureau du Médiateur européen pour préserver l'intégrité et la confidentialité de la propriété électronique de l'institution.



8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Une personne concernée peut exercer ses droits, par exemple, en demandant l'accès à ses données personnelles, ou la rectification ou l'effacement de ses données personnelles, en envoyant un e-mail à eo-comm-contact@ombudsman.europa.eu. La demande devra être traitée dans le délai d'un mois.

9. Qui contacter si vous avez une question ou si vous voulez transmettre une plainte liée à la protection des données ?

La personne concernée peut, à tout moment, envoyer des questions relatives à la protection des données soit par courriel à :

eo-comm-contact@ombudsman.europa.eu

soit par courrier à :

Chef de l'unité personnel, administration et budget

Médiateur européen

1 avenue du Président Robert Schuman CS 30403

F-67001 Strasbourg Cedex

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données du Médiateur européen : dpo-euro-ombudsman@ombudsman.europa.eu ou

Vous pouvez envoyer une plainte au Contrôleur européen de la protection des données : edps@edps.europa.eu

Strasbourg, 06/11/20